

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 2 OCTOBRE 2013

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER et Jean-Laurent VONAU, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Alfred SCHMITT, conseiller municipal, donne procuration à Christian KLIPFEL, conseiller municipal, Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal, donne procuration à Christophe SCHIMPF, adjoint au Maire et Christian WAGNER, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 septembre 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions (Christophe SCHIMPF, Eric HUBERT, Claude LINDNER et Jean-Laurent VONAU) approuve le compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2013.

→ Différentes réunions et manifestations

06.09.2013

- inauguration du garage FIAT/ALFA ROMEO à Soultz-sous-Forêts. A cet effet le Maire précise que le trottoir devant le hall d'exposition de voitures rue des Vignes est propriété privée

07.09.2013

- journée du Conseil Général à la foire européenne

08.09.2013

- 31^{ème} randonnée de l'Outre-Forêt organisée par l'Amicale Cyclo de Soultz-sous-Forêts

10.09.2013

- rencontre avec Catherine LECOUFFE, vice-Présidente du CCAS

11.09.2013

- rencontre avec le médecin en charge de la dynamisation de la collecte de sang sur le Nord du Département pour l'organisation du don du sang à Soultz-sous-Forêts et voir dans quelle mesure cette collecte peut être relocalisée au centre-ville. En effet les collectes effectuées au CES ne drainent qu'une quarantaine de donateurs alors que celle effectuée à la maison des associations, en juin, compte plus du double des dons. Il a été décidé d'un commun accord qu'à compter de 2014 les collectes auraient lieu à La Saline. Le médecin a tenu le soir même une réunion pour constituer une amicale des donateurs à Soultz-sous-Forêts, l'objectif étant de dépasser la centaine de dons par collecte

12.09.2013

- réunion du conseil communautaire du Soutzterland avec trois points principaux à l'ordre du jour :
 1. l'attribution des marchés pour la halte-garderie et la micro-crèche : les travaux ont démarré et devraient être terminés pour le mois de mars 2014. Le déménagement de la halte-garderie devra être évité pendant l'année scolaire
 2. l'organisation des rythmes scolaires : un premier tour de table a montré que la réflexion était encore à l'état embryonnaire du côté des élus, même si une commission avait déjà été

constituée par le conseil communautaire sur le sujet. Le Maire de Soultz-sous-Forêts a souligné que, par ailleurs, un mouvement a été lancé du côté des parents d'élèves. Enfin une rencontre entre la commission du conseil communautaire et une délégation des parents d'élèves a été actée

3. l'évolution du ramassage des ordures ménagères afin d'inciter à la réduction du volume des déchets : le conseil communautaire a pris acte de l'orientation du SMICTOM vers une facturation à la levée. La mise en œuvre de cette orientation suppose, à priori, le remplacement de toutes les poubelles et le choix entre une 120 litres ou une 240 litres. Le coût de ce remplacement est élevé et il reste à déterminer le niveau de la participation de l'utilisateur. Les conseillers se sont, à ce propos, posé la question d'une simple implantation de puce sur les poubelles existantes au lieu de leur remplacement systématique. Il a également été question d'une facturation dégressive en fonction de nombre de personnes au foyer, ce qui avait été mis en place à Soultz-sous-Forêts avant le transfert de la compétence des ordures ménagères à la communauté de communes

13.09.2013

- journée des Maires à la foire européenne de Strasbourg organisée par le Conseil Général

14.09.2013

- lancement de la saison culturelle 2013/2014 à La Saline

15.09.2013

- vide-greniers et marché des producteurs au Bruehl
- Journée du patrimoine : portes ouvertes au pôle des services avec accrochage du tableau de Evelyne WIDMAIER et dédicace du livre de Jean-Claude STREICHER, manifestation autour de l'orgue de l'église protestante, visite commentée du moulin eucharistique de l'église Saint Jean de Hohwiller et visite libre de l'église catholique de Soultz-sous-Forêts

14-15-16.09.2013

- kirwe à Hohwiller

18.09.2013

- réunion de la commission d'arrondissement de sécurité plénière à la Sous-Préfecture de Wissembourg
- réunion du bureau de l'Amicale des Maires du canton

19.09.2013

- passage de la commission de sécurité au pôle scolaire et de la petite enfance et à la maison de retraite : avis favorable pour la première structure et défavorable en l'état pour la maison de retraite avec une nouvelle visite qui sera programmée ultérieurement

20.09.2013

- rencontre avec Monsieur DIETSCH – ERDF pour le compte rendu d'activité de la concession 2012
- rencontre avec Raymond FRANK, Président de l'Association Arts et Peinture

21.09.2013

- visite de la commune, essentiellement centrée sur le fleurissement de Hohwiller, par une délégation de la commune de Diebolsheim, commune classée quatre fleurs depuis 40 ans, comme Hohwiller

21-22.09.2013

- portes ouvertes à la brigade de renseignement d'Oberhoffen avec tenue d'un stand représentant la localité

23.09.2013

- chantier devant la propriété KLEIBER

- rencontre avec Alfred SCHEIDT, Président du Conseil de Fabrique – point à l'ordre du jour

24.09.2013

- rencontre du Maire et du Maire délégué avec MM. MICKAEL de la Chambre d'Agriculture et MOITRIER du Conseil Général pour faire le point sur le dispositif de prévention des coulées d'eau boueuse. Le dispositif sur la commune est maintenant en place depuis 4 ans. Concernant les ouvrages il a été question de l'ajustement nécessaire du bassin de rétention du Hubweg après les glissements de terrains de ce printemps, de la maintenance des autres bassins qui est du ressort de la commune, et de l'état des fascines qui sont devenues, au fur et à mesure, de simples digues. Il a été convenu que le maintien des fascines, ainsi que celui des bandes enherbées doit rester dans le champ d'action des agriculteurs. Une éventuelle évolution des fascines « mortes » vers des fascines « vivantes » sera réétudiée ultérieurement. Les participants ont également abordé la question du renouvellement des conventions avec les agriculteurs : celles se rapportant aux bandes enherbées devront être renégociées en 2014 et celles se rapportant aux fascines en 2015. Il faudra également intégrer les bandes nouvellement créées dans le dispositif et interroger la Direction Départementale du Territoire sur la reconduction de l'aide de l'Etat (les subventions européennes s'élèvent à 450 €/ha actuellement). Enfin une réunion avec les agriculteurs sur la situation de l'assolement doit être programmée avant la fin de l'année.
- rencontre au cimetière avec M. HEUMANN et un représentant de l'entreprise HEIBY pour la plantation des haies dans le cadre des travaux de réaménagement

25.09.2013

- réunion de lancement des travaux d'aménagement de la halte-garderie et de la micro-crèche dans les anciens locaux du périscolaire de Hohwiller
- réunion organisée par Roland RIES, Sénateur du Bas-Rhin et Maire de Strasbourg à Schleithal pour rendre compte de son activité sénatoriale

26.09.2013

- rencontre avec M. ERB, délégué aux collectivités d'Electricité de Strasbourg, pour présenter son successeur M. SUSS
- rencontre avec M. OTT, exploitant du SEVEN - point à l'ordre du jour

27.09.2013

- réunion de la commission des taxis à la Préfecture du Bas-Rhin concernant l'autorisation d'un deuxième taxi à Soultz-sous-Forêts pour M. Pierre SCHIMPF
- 4^e anniversaire du marché hebdomadaire de Soultz-sous-Forêts
- réunion du comité syndical du SCOTAN à La Saline
- réunion d'échanges sur les nouveaux rythmes scolaires à La Saline en présence des membres des commissions « scolaire » et « sports, loisirs, culture et associations », des Présidents d'associations, des représentants des paroisses, des enseignants et des parents d'élèves. Deux interrogations après cette réunion :
 1. globalement il y a une tendance pour des cours le samedi matin, avec quelques réticences. Si les cours devaient se dérouler le samedi matin, il faudra présenter une dérogation argumentée autour d'un projet pédagogique
 2. l'activité des enfants entre la fin des cours et la sortie des classes qui est à traiter au niveau communal et pas au niveau du périscolaire. Qui prend en charge cette animation et comment l'organiser, étant donné que le laps de temps est trop court pour des activités associatives ?

30.09.2013

- restitution du document unique sur les risques professionnels par la SOCOTEC

2. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle scolaire et de la petite enfance

- **Location d'un hangar pour entreposer le matériel et le mobilier de l'école élémentaire**

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Frédéric SCHIMPF, domicilié 40, rue des Barons de Fleckenstein à Soultz-sous-Forêts a accepté de mettre à la disposition de la commune un local de 150 m² pour y entreposer le matériel et le mobilier de l'école élémentaire pendant les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment. Le bail prend effet au 15 juillet 2013 et le montant du loyer s'élève à 200 € par mois. Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette location aux conditions proposées et autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

→ Carrefour RD 264/28/52 et tronçon rue du Docteur Deutsch : travaux, dispositions circulation

- **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle que, par délibération du 13 août 2012, le conseil municipal a approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre et autorisé le Maire à le signer avec les Bureaux BEREST / Illkirch. La mission attribuée comprenait des travaux pour un montant prévisionnel de 101 400 € HT (hors travaux de réseaux secs et réseaux humides), et un taux de rémunération de 5,9%, soit un forfait de rémunération de 6 513,60 € HT.

A cours du chantier il a fallu ajuster le coût prévisionnel suite à la finalisation des travaux et, à la demande du maître d'ouvrage, inclure les travaux de réseaux secs et de réseaux humides, ce qui porte le coût prévisionnel de 110 000 € HT à 204 800 € HT.

Du fait de ce réajustement, le forfait de rémunération est porté de 6 513,60 € HT à 12 083,20 € HT (14 451,51 € TTC).

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux du carrefour RD 264/28/52 et tronçon rue du Docteur Deutsch et autorise le Maire à le signer avec les Bureaux BEREST / Illkirch.

- **Avenant n° 1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la signature du marché de travaux et pour tenir compte des prix réels du marché que la commune a passé pour le compte du Département, il faut également souscrire un avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Bas-Rhin. Le montant des travaux de voirie s'élève à 189 684 € HT, dont 117 444 € à charge de la commune et 72 240 € à charge du Département ; les honoraires de maîtrise d'œuvre sont de 5,9 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

- **Dispositions de circulation, notamment dans la nuit du 10 au 11 octobre 2013**

Le Maire projette les dispositions de circulation ainsi que les mesures de sécurité et de déviation qui seront prises pour le bon déroulement des travaux sur le carrefour RD 264/28/52. Il précise que le carrefour sera totalement fermé à la circulation dans la nuit du jeudi 10 octobre 2013 au vendredi 11 octobre 2013 (de 20 heures à 5 heures,) les travaux étant réalisés de nuit. Il précise que les véhicules légers, dans le cadre de la déviation, emprunteront la rue des Vignes d'une part et les rues Gare/Saline/Château d'autre part. Il précise également qu'en raison de deux chantiers en même temps, une disposition de sécurité a été prise rue de la Saline, avec la mise en place de feux alternés.

Christian KLIPFEL signale le problème des voitures qui bravent les interdictions et notamment le sens interdit de la rue du Docteur Deutsch et Jean-Laurent VONAU ne voit pas l'utilité de la circulation alternée rue de la Saline.

→ Jardin de La Saline

- **Desserte des cyclistes**

Le Maire projette le scénario de desserte cyclo proposé par la maîtrise d'œuvre autour du Sonnenhof.

Après discussion, le conseil municipal décide la création d'une voie verte sur les chemins prévus pour une circulation non motorisée ayant une largeur de 4 mètres et plus (espace de convivialité et de sécurité pour les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes, les rollers ...), de la rue de la Saline jusqu'à l'entrée du Bruehl. La circulation des cyclistes vers la rue de la Gare s'effectuera sur la chaussée, en respectant le code de la route.

- **Lot 03 – Espaces verts et plantations**

Lors de l'appel d'offres pour le Jardin de la Saline, le lot 03 – Espaces verts et plantations avait été déclaré infructueux. La maîtrise d'œuvre a revu le cahier des charges et une nouvelle consultation a été lancée.

Trois entreprises ont répondu à cette nouvelle consultation, contre cinq lors de l'appel d'offres. Suite à l'ouverture des plis, les propositions sont les suivantes :

- FENNINGER/Haguenau : 25 191,12 € HT
- GOTTRI/Berstheim : 27 372,85 € HT
- SCOP ESPACES VERTS/Eschau : 36 961,00 € HT.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les travaux à l'entreprise FENNINGER/Haguenau pour un montant de 25 191,12 € HT, offre mieux-disante, sous réserve de vérification des offres par la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Christian KLIPFEL et Alfred SCHMITT) approuve cette proposition.

→ Terrain derrière le presbytère catholique appartenant au Conseil de Fabrique

Le Maire informe l'assemblée que conformément à la décision du conseil municipal du 4 septembre 2013 lui demandant d'engager la négociation avec le Conseil de Fabrique pour la cession du terrain derrière le presbytère catholique, il a rencontré le Président du Conseil de Fabrique qui n'y est pas opposé si cette cession comprend également le presbytère, avec comme objectif une rénovation globale qui redonnerait une perspective d'ensemble. Il soumettra cette proposition au Conseil de Fabrique lors de la prochaine réunion.

A la demande de Jean-Laurent VONAU souhaitant à ce que les travaux soient listés et demandant si l'Evêché est d'accord pour cette cession, le Maire rappelle qu'une approche avait déjà été faite par la municipalité précédente. Il rappelle que, selon le Maire honoraire en fonction à l'époque, l'Evêché s'était déclaré favorable à cette transaction.

Le Maire précise que cette transaction devrait se faire dans le cadre d'un véritable projet de rénovation de l'ensemble, le château GEIGER/BINDER, actuel presbytère, faisant partie du patrimoine historique de la commune.

Jean-Laurent propose d'inscrire l'édifice aux monuments historiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entrer dans la négociation pour l'acquisition du presbytère catholique (château GEIGER/BINDER) et du terrain y attenant.

En ce qui concerne grillage et haies, plusieurs propositions seront soumises à la commission des travaux et la décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

→ Club-house et terrain de foot

- **Remise en état du garde-corps de l'escalier du club-house**

Le garde-corps de l'escalier du club-house du football étant dans un piteux état et pour des raisons de sécurité, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise SCG / Gunstett pour sa remise en état pour un montant de 350 € HT.

- **Mise en place d'un filet pare-ballons côté tribune vers la maison de retraite**

L'entreprise SATD/Russ, à la demande du football-club, a fait parvenir un devis pour la fourniture d'un pare-ballons côté tribune vers la maison de retraite pour un montant de 5 940,25 € HT.

Claude LINDNER précise que les ballons se perdent régulièrement (entre 20 et 30/saison) mais que les membres du Football club de Soultz-sous-Forêts travaillent le sujet pour trouver une solution alternative à ce problème.

La décision est reportée à une prochaine réunion.

- **Gestion des terrains**

Le Maire informe l'assemblée que le club rencontre des difficultés à assumer la gestion des terrains. Il rappelle que l'entretien des terrains incombe à la commune. Elle sera donc entièrement reprise par les services techniques de la ville. En ce qui concerne les tontes, celle du terrain d'honneur est effectuée par un ouvrier communal bénévole, en dehors des heures de travail, avec la tondeuse de la commune. Pour ce qui est de la tonte du terrain d'entraînement le Maire propose de mettre à disposition d'une personne désignée par le club la tondeuse de la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. URBANISME

→ Droit de préemption urbain

- **Déclaration d'intention d'aliéner de l'immeuble abritant LE SEVEN**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a réceptionné le 23 août 2013 une déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété sise 2, rue du Docteur Deutsch à Soultz-sous-Forêts. Lors de la réunion du 3 septembre 2013, le conseil municipal avait demandé au Maire de prendre contact avec les futurs acquéreurs pour convenir d'un aménagement adapté pour la circulation et le stationnement dans l'impasse des 7 Fontaines.

Le Maire projette la situation actuelle de l'impasse des 7 Fontaines dont la voie d'accès est sur une propriété privée et les parkings du restaurant sur la propriété communale, et la proposition d'extension des couloirs de circulation nécessaire pour sécuriser l'ensemble. Il informe le conseil municipal qu'il a rencontré les futurs propriétaires pour trouver une solution et qu'il a établi un protocole d'accord suite à cet entretien, qui a été validé par le futur acquéreur. Ce protocole prévoit

1. que le couloir de circulation sera précisé dans un document établi par un géomètre
2. que la commune pourra réaliser des aménagements de voirie permettant d'assurer le respect du dispositif par les usagers
3. que les aménagements réalisés par la commune sur propriété privée devront obtenir au préalable l'accord du propriétaire
4. que la maintenance et la gestion de la voie de circulation et du parking seront du ressort de la commune
5. que le schéma sera finalisé par un document établi par un géomètre et le protocole d'accord inscrit au Livre Foncier.

Le Maire demande au conseil municipal de débattre sur le sujet.

Après discussion, le conseil municipal demande au Maire de reprendre contact avec le futur acquéreur et de lui proposer l'achat en totalité de l'accès impasse des 7 Fontaines situé sur propriété privée ou un engagement de cession à terme, la valeur du terrain étant d'environ 10 000 € l'are. Si le futur acquéreur n'est pas disposé à céder le terrain, faire signer le protocole d'accord.

- **Autre déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- propriété cadastrée section 23 n° 291/165 lieudit « 6 rue Meissacker » d'une contenance de 6,08 ares.

4. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

→ Fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique

Le Maire informe le conseil municipal que les cours de l'école municipale de musique ont repris et que 148 élèves y étaient inscrits, dont 26 élèves en éveil musical et 62 élèves en cours instrumental. Neuf heures de formation musicale y sont également dispensées.

Pour permettre la rémunération des assistants d'enseignement artistique, Il faut fixer les heures d'enseignement et les échelons de rémunération pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les heures d'enseignement et la rémunération des assistants d'enseignement artistique pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 comme suit :

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELONS
Eveil musical / Chant	4,75/20 ^e	IB 347 – IM 325	3 ^e
Formation musicale / Flûte	11,75/20 ^e	IB 486 – IM 420	10 ^e
Batterie	2,58/20 ^e	IB 347 – IM 325	3 ^e
Clarinette / Saxophone	0,41/20 ^e	IB 359 – IM 334	4 ^e
Guitare	6,58/20 ^e	IB 347 – IM 325	3 ^e
Piano / Chorale adultes	15/20 ^e	IB 457 – IM 400	9 ^e
Trombone / Baryton	0,75/20 ^e	IB 436 – IM 384	8 ^e
Trompette	2,58/20 ^e	IB 576 – IM 486	13 ^e
Violon	1,50/20 ^e	IB 359 – IM 334	4 ^e

5. CIMETIERE COMMUNAL

→ Modification du règlement

Les membres de la commission cimetière se sont réunis pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur aux cimetières de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller et de les mettre à jour.

- Pour le cimetière de Hohwiller il n'existe ni de règlement, ni de concessions de cimetière, le cimetière est destiné aux habitants de Hohwiller ou ceux qui ont un lien familial. La commission cimetière propose de laisser en l'état.
- Pour le cimetière de Soultz-sous-Forêts, hors cimetière juif, il existe un règlement datant du 1^{er} octobre 1933 rédigé en allemand. La commission propose de le traduire en français, de l'actualiser, d'y intégrer le columbarium et d'en modifier certains articles, et notamment :
 - article 1 : le cimetière de Soultz-sous-Forêts, y compris le cimetière israélite, est propriété de la commune de Soultz-sous-Forêts. Le cimetière chrétien est divisé en cimetière catholique et protestant et est destiné à l'inhumation des habitants de Soultz-sous-Forêts ou aux personnes ayant des liens familiaux, la décision finale incombera à la commission cimetière
 - article 3 : les enfants viendront au cimetière sous la responsabilité de leurs parents
 - article 8 : les concessions peuvent être souscrites pour des durées de 15 ans, 30 ans et 50 ans ; les tarifs sont fixés par le conseil municipal
 - article 11 : en cas de non renouvellement d'une concession, la commune peut la reprendre mais la reprise ne peut intervenir qu'au bout de 2 ans suivant l'échéance de la concession
 - article 13 : l'entretien des tombes incombe à la famille (et non à la commune comme le prévoit le règlement)

- article 16 : abandon de tombe – la procédure de reprise d’une concession se fera en conformité avec la loi (articles L2223-17, L2223-18 et R 2223-12 à R 2223-23 du code générale des collectivités territoriales CGCT)
- articles 18 et 19 : à supprimer (l’article 18 concerne des tombes concédées et non concédées et l’article 19 l’inhumation des personnes étrangères à la commune)

Le Maire propose d’établir un nouveau règlement en prenant en compte ces modifications et en intégrant le columbarium. Il sera ensuite soumis à l’approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

Jean-Laurent VONAU n’est pas convaincu que le cimetière juif soit propriété de la commune ; une demande officielle sera faite auprès du cadastre pour éclaircir cette question.

➔ Mise en place des concessions de cimetière pour une durée de 50 ans et fixation des tarifs

La commission cimetière propose :

- la mise en place de concessions de cimetière pour une durée de 50 ans, vu qu’actuellement les concessions sont souscrites pour une durée de 15 ans et 30 ans
- les tarifs suivants :

Durée	Tombe simple (2m x 1m)	Tombe double (2m x 2m)
15 ans	50 €	100 €
30 ans	100 €	200 €
50 ans	250 €	500 €

Le Maire rappelle les tarifs en vigueur actuellement :

- **15 ans** Tombe simple 48 € - tombe double 96 €
- **30 ans** Tombe simple 96 € - tombe double 192 €.

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide la mise en place des concessions de cimetière pour une durée de 50 ans et approuve les tarifs des différentes concessions de cimetière proposés par la commission cimetière.

A la question de Jean-Laurent VONAU sur l’instauration de concessions perpétuelles, le Maire répond qu’on acte d’abord les concessions d’une durée de 50 ans.

6. ASSOCIATIONS

➔ Mise à disposition du club féminin d’une partie du rez-de-chaussée de la maison Muntz/Kiener

Le Maire informe le conseil municipal que le club féminin occupe actuellement des locaux au 1^{er} étage des ateliers municipaux, difficiles d’accès pour une partie de ses membres. Le Maire propose de leur mettre à disposition une partie du rez-de-chaussée de la maison Muntz-Kiener, l’OMACSL pouvant occuper l’autre partie, vu que ces locaux sont vides actuellement.

Le conseil municipal, à l’unanimité, est favorable à cette proposition.

7. AFFAIRES FINANCIERES

➔ Intégration des équipements multisports dans le patrimoine communal

Par délibération du 15 mai 2013, le conseil municipal a accepté la restitution à la commune des terrains multisports de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller.

Pour permettre l'intégration de ces équipements dans le patrimoine communal, il est nécessaire de déterminer leur valeur. Les valeurs initiales des équipements sont les suivants :

- Soultz-sous-Forêts : 54 349,10 € TTC
- Hohwiller : 53 626,13 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les terrains multisports dans le patrimoine communal pour leur valeur respective.

→ Paiement des factures de gaz 2009/2012 de la synagogue

Le 2 mai 2012 GDF SUEZ a fait parvenir différentes factures pour la consommation gaz de la synagogue pour les années 2007 à avril 2012. Après vérification, il s'est avéré qu'aucun contrat n'avait été souscrit avec GDF SUEZ pour la livraison de gaz pour la synagogue et qu'aucune facture n'avait été payée avant cette date. Un contrat de fourniture de gaz a été souscrit entre GDF SUEZ et la commune le 19 mars 2012 pour une durée de 3 ans, du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2015 et les factures ont été honorées depuis cette date.

GDF SUEZ a annulé les factures 2007 et 2008 prescrites pour un montant de 2 697,41 €. Il reste donc à payer la période du 1/09/2009 au 30/04/2012 d'un montant de 6 199,78 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de payer les factures gaz pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 avril 2012 pour la synagogue d'un montant de 6 199,78 €.

→ **Coulées de boue : reconduction et élargissement des contrats** : débattu au point 1 de l'ordre du jour

→ Montage et démontage des chalets de Noël

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'association intermédiaire REUSSIR / Woerth pour le montage (7 jours) et démontage (5 jours) des chalets de Noël par une équipe de 7 à 9 personnes dont 1 encadrant, soit environ 35 à 45 heures de travail effectif/jour, d'un montant de 3 636 €.

→ Autres

- **Décision modificative**

Suite à l'approbation de l'avenant souscrit avec le Département pour l'aménagement du carrefour RD 264/28/52 – opération 233 du budget, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un crédit complémentaire de 27 000 € sur article 4581 en dépenses et 4582 en recettes.

8. DIVERS

→ Future adresse de la résidence Bonhoeffer

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer rue de la Digue la jonction entre la rue de la Saline et la rue de la Gare et d'attribuer le n° 2 à la résidence Bonhoeffer. La dénomination de la rue sera affichée en bilingue « Bachweijel ».

→ Diverses informations

- **Lettre du syndicat FO concernant l'abandon de missions exercées par la DDT du Bas-Rhin**

Le syndicat Force Ouvrière DDT du Bas-Rhin a fait parvenir une lettre pour interpellier les Maires des communes du Bas-Rhin sur l'abandon de missions exercées par la Direction départementale des Territoires (DDT) du Bas-Rhin. Il précise bien que l'une des principales conséquences de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat sera l'arrêt définitif de l'ingénierie publique... En 2014, dans le cadre de l'acte III de la décentralisation et de la modernisation de l'Action publique conjugués, l'Etat n'assurera plus l'instruction de certains actes administratifs (permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme) pour les communes dotées d'un PLU.

Cette mission, assurée gratuitement par la cellule application des droits des sols de la DDT, se voit dans l'obligation de diminuer son effectif de 15 agents sur les 33 agents alloués.

- **Autres**

Pétition contre les nuisances sonores nocturnes et diurnes émises par l'écurie du Refleh et les aboiements incessants de la maison attenante

La propriété est située sur le ban de la commune de Retschwiller mais les deux communes sont concernées par le problème et travaillent ensemble sur cette affaire.

→ Prochaines réunions et manifestations

- mercredi 6 novembre 2013 à 20h15 : réunion du conseil municipal

→ Doléances

- Jean-Laurent VONAU s'étonne que tous les volets de la mairie soient fendus alors qu'ils sont neufs ; le Maire répond que ce sont les anciens volets qui ont été repeints.
- Le Maire informe l'assemblée que, dans un article paru dans les DNA, M. STURNI, Maire de Haguenau, annonce le transfert de l'écurie LOEB de Soultz-sous-Forêts à Haguenau. Dans ce même article qui concernait la pose de la première pierre de l'espace Loeb à Haguenau, on apprend que cet espace sportif coûte 8,3 M€, financé par la Ville de Haguenau à hauteur de 3 M€ et subventionné à hauteur de 5,5 M€, soit 66,27 %, par les instances départementale et régionale (2,6 M€ CG 67 et 2,7 M€ Région Alsace). Le Maire s'étonne de ce niveau très élevé du taux de subventionnement, à moins qu'Haguenau soit subitement devenue une commune pauvre alors qu'on a plutôt l'impression qu'elle concentre une belle partie des richesses de l'Alsace du Nord.. Jean-Laurent VONAU se renseignera sur cette affaire et amènera un élément de réponse lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Dominique STOHR soulève le problème des voitures qui circulent en sens interdit dans la rue du Chanoine Imbs ; il est proposé de renforcer la signalisation et de rajouter un panneau sens interdit dans la rue du Maire Geiger, après la propriété Clauss.